30

DLP-9-7-81810119

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL : 70,00 F

Regie de Recettes de la D.D.A. Sous-Regisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex C. C. P. Clermont-Ferrand 5 503-17

BULLETIN du 8 JUILLET (Edition Générale 1981 - n° 22)

N° 203

GRANDES CULTURES

MAÏS.-

- Pyrale

La pyrale du maïs passe l'automne, l'hiver et le printemps sur le sol à l'état de chenille dans les tiges et les débris de récolte.

Les chenilles se transforment en chrysalides dès la fin du mois de Mai et dans le courant du mois de Juin.

Les premiers papillons apparaissent vers le 10 Juin.

Les oeufs sont déposés à la face inférieure des feuilles, dès que les températures crépusculaires sont supérieures à 15° avec une hygrométrie élevée.

Après éclosion, la jeune chenille s'attaque au limbe de la feuille, pénètre dans le cornet, se nourrit de pollen et finit par forer la tige.

Au cours de son stade balladeur, la chenille passe par des voies "obligatoires" :

. Le cornet pour atteindre la panicule,

. L'aisselle des feuilles pour pénétrer dans la tige.

Les dégâts causés se traduisent par :

- une diminution de la résistance des tiges qui cassent sous l'action du vent.

- une mauvaise alimentation et par conséquent une perte en poids de grains.

Dans le département du PUY-DE-DOME

Compte-tenu :

. du début des captures de papillons depuis le 9 Juin ;

. de la présence des premières pontes dès le 16 Juin (0,5 à 3 % des pieds);

. des sommes des températures enregistrées depuis le 1er Avril.

DIRECTEUR-GERANT : J. THIAULT.

P.1131

Les traitements contre la pyrale seront à effectuer dans la période du :

- 15 au 25 Juillet dans les zones précoces (LIMAGNE Centre)

- 20 au 30 Juillet dans les zones plus tardives (Nord du PUY-DE-DOME et Sud de la Limagne Noire : BILLOM, CHAURIAT et AUTHEZAT).

Cette prévision a été réalisée en collaboration avec les Ets LIMAGRAIN et MAICENTRE.

Elle est valable pour le maïs semence et le maïs consommation (voir zones à traiter sur la carte diffusée dans le bulletin n° 12 du 6 Mai 1981).

Dans le département de l'ALLIER

Ces traitements devront être réalisés à partir du 20 Juillet (région de GANNAT) et du 25 Juillet dans les autres zones.

Dans le département de la HAUTE-VIENNE (Région de MEZIERES-s/ISSOIRE)

Il est encore trop tôt pour donner une date optimum, le traitement ne devra pas se faire avant le 25 Juillet.

Les produits homologués ou en autorisation provisoire de vente sont indiqués dans le tableau ci-joint.

Dans les productions de maïs de semence, l'utilisation exclusive de la PERTHRINE microgranulée ou de BACTOSPEINE (zones à faibles risques Sud d'une ligne GERZAT - VERTAIZON) est conseillée par les Ets LIMAGRAIN, compte-tenu des problèmes de toxicité vis-à-vis du personnel de castration.

P/Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire

L'ADJOINT,

J.C. LUC

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospéine Dipel (*)	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G (*)	5 %	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran.(*)	5 %	15 kg
	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	25 %	30 kg
	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super(*)	5 %	25 kg
	tetrachlor-vinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS(*) Hostathion 5G(*)	5 %	25 kg

(*) produits ne se trouvant pas dans le commerce.

P132